

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après cinq années

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants répondent toujours à un grand besoin : l'année dernière, 235 nouvelles demandes ont été enregistrées. Au total, sur les 1'335 demandes enregistrées, 950 ont définitivement été accordées, et 68 autres sont encore en cours de traitement. Ainsi, la Confédération soutient la création de plus de 18'000 nouvelles places d'accueil.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur il y a cinq ans, le 1^{er} février 2003. Depuis lors, 1'335 demandes ont été déposées à l'OFAS (état au 1^{er} février 2008).

- **Demandes présentées**

667 demandes concernent des structures d'accueil collectif de jour, 569 des structures d'accueil parascolaire et 99 des structures coordonnant l'accueil familial de jour. 72% des demandes émanent d'organismes privés, 28% de collectivités publiques. 69% concernent la création de nouvelles structures, 31% l'augmentation d'offres déjà existantes. 73 % des demandes proviennent de Suisse alémanique, 27 % de Suisse romande et du Tessin. Le plus grand nombre de demandes a été déposé par le canton de Zurich.

- **Etat de traitement des demandes**

Sur les 1335 demandes déposées jusqu'à présent, 950 demandes ont été approuvées, 68 demandes sont encore en traitement. 172 demandes ont dû être rejetées car elles ne remplissaient pas les conditions légales et 145 demandes ont été retirées par les requérants. Le nombre de refus par année a énormément diminué, grâce à un intensif travail d'information et de conseil de la part de l'OFAS. Alors que la première année 101 demandes étaient refusées, seules 4 demandes l'ont encore été cette cinquième année.

- **Demandes approuvées**

Parmi les 950 demandes approuvées, 482 concernent des structures d'accueil collectif de jour, 392 des structures d'accueil parascolaire et les 76 dernières des structures coordonnant l'accueil familial de jour. Ces demandes favoriseront la création de 16'679 nouvelles places : 9'039 pour l'accueil collectif de jour et 7'640 pour l'accueil parascolaire. Dans les cantons de Zürich, Vaud, Bâle-Ville et Genève, la part des nouvelles places d'accueil créées est plus que proportionnelle à la distribution des habitants de 0 à 16 ans. Si toutes les demandes encore non finalisées étaient acceptées, 18'033 nouvelles places au total bénéficieraient des aides financières de la Confédération. En ce qui concerne les structures coordonnant l'accueil familial de jour, la plupart des demandes concerne la formation et le perfectionnement et dans 11 cas, des projets destinés à améliorer la coordination et la professionnalisation de l'accueil.

- **Montants engagés**

Pour le financement des aides financières, le Parlement a accordé deux crédits d'engagement pour un montant total de 320 millions de francs. Pour les 950 demandes approuvées, un montant de 100 millions de francs sera engagé. Au 31.12.2007, 60,5 Mio avaient d'ores et déjà été payés. Si les 68 demandes encore en traitement pouvaient être acceptées, un montant supplémentaire de 9 Mio serait engagé.

- **Occupation des places d'accueil**

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Durant la dernière année de contribution, en moyenne près des trois quarts des places des crèches nouvellement créées sont occupées, de même que 61% des places des nouvelles structures d'accueil extrascolaire. Pendant la première année de contribution, pour soutenir la phase de croissance, non seulement les places occupées, mais également les places non occupées sont prises en considération pour le calcul des aides financières. Pour cette raison, la part effectivement allouée de l'aide financière maximale possible est souvent plus élevée la première année que la deuxième ou troisième année. Pour les structures d'accueil collectif de jour existantes qui ont augmenté leur offre, 84% de l'ensemble des places sont occupées la dernière année. Après soustraction des places préalablement existantes, 60% des nouvelles places sont occupées. Pour les structures d'accueil extrascolaire existantes qui ont augmenté leur offre, 63% de l'ensemble des places, respectivement 40% des nouvelles places sont occupées la dernière année.

- **Données pour l'évaluation**

Dans les documents concernant le décompte de l'aide financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Un dépouillement de ces données a eu lieu, qui donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés entre 2 et 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (32%). Un tiers des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% 1 jour et un autre 3 jours. 61% des enfants sont accueillis à la journée, et 35% à la demi-journée, l'accueil à l'heure est très rare. Pour le personnel, le prorata des apprentis/stagiaires est élevé, ils occupent presque un tiers des postes. En tout, 41% des employés ne disposent pas d'une formation spécifique. Trois institutions sur quatre fixent les tarifs selon les revenus. Toutefois, il est intéressant de relever que seuls 54% des enfants accueillis y paient un tarif réduit. Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, la moitié d'entre elles dit ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Entre autres, une des raisons invoquées est en rapport avec l'âge des enfants : il manque souvent des places d'accueil pour les bébés.

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 20% sont âgés de 10 à 12 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares. Un bon tiers des enfants sont accueillis 1 jour par semaine, un quart 2 jours par semaine. 60% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 27% 2 et 13% 3 blocs horaires par jour. 44 % des employés ne disposent pas d'une formation spécifique. Plus des deux tiers des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Un tarif réduit n'y est toutefois appliqué que pour 58% des enfants accueillis.

Projets pilotes pour l'introduction de bons de garde

Grâce à la modification de l'ordonnance entrée en vigueur le 1er octobre 2007, des projets pilotes pour l'introduction de bons de garde peuvent désormais être soutenus. La Confédération peut accorder des aides financières à des projets pilotes au sein desquels des bons pour la garde des enfants en structure d'accueil collectif de jour seront remis à des particuliers. Les cantons et les communes qui mènent des projets pilotes en ont la responsabilité de la mise en place et de la conduite. Avec l'introduction de bons de garde, les parents devraient être directement au bénéfice des subventions (financement des personnes), et ainsi être libres d'acheter les prestations de garde de leur choix. Dans le cadre d'un système de bons de garde, le passage d'un financement de l'offre à un financement des personnes devrait soutenir la concurrence entre les fournisseurs de services et amener une nouvelle dynamique dans le système de l'accueil extra-familial pour enfants en âge préscolaire. Ceci devrait conduire à une augmentation de l'offre en places d'accueil et avoir une influence positive sur la qualité et les prix.

L'OFAS a déjà reçu plusieurs demandes pour la mise en place de projets pilotes. Lors de la refonte d'un système de subventions, il faut cependant examiner de nombreux aspects et répondre à de nombreuses questions. La plupart des communes et des cantons intéressés en sont d'ailleurs seulement à une phase de pré-analyse, et décideront ensuite s'ils veulent vraiment s'engager dans une telle réforme du système. La ville de Lucerne, par exemple, établit actuellement les bases conceptuelles d'un système de financement au moyen de bons de garde. L'exécutif de la Ville décidera en avril 2008 si le projet sera mené à bien.

Annexe: Données statistiques

Annexe**Données statistiques (Etat au 1er février 2008)****Nombre de demandes déposées: 1'335****Répartition par type d'accueil:**

Structures d'accueil collectif de jour	667 (50%)	457 nouvelles structures	210 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	569 (43%)	397 nouvelles structures	172 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	99 (7%)	80 formations et perfectionnements	19 projets

Répartition par organisme:

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	956	72%
Collectivités publiques	379	28%

Répartition cantonale des demandes:

Canton	Nombre de demandes déposées	Nombre de demandes approuvées
AG	98	61
AI	2	2
AR	7	5
BE	151	108
BL	33	26
BS	48	34
FR	44	31
GE	44	31
GL	6	4
GR	18	14
JU	13	8
LU	71	49
NE	29	21
NW	4	3
OW	1	1
SG	52	41
SH	14	10
SO	26	17
SZ	18	12
TG	37	28
TI	53	33
UR	3	2
VD	131	99
VS	41	32
ZG	27	20
ZH	364	258
TOTAL	1'335	950

Annexe

Etat de traitement des demandes:

	Nombre de demandes
Approuvé	950
En examen	68
Rejeté	172
Retiré	145

Motifs pour le rejet des demandes:

	Nombre de demandes
Forme juridique incorrecte	34
Aucune nouvelle place d'accueil ou en nombre insuffisant	58
Demande transmise hors délais	58
Autres motifs	22

Nombre de nouvelles places d'accueil planifiées:

(demandes rejetées et retirées non comprises)

Structures d'accueil collectif de jour	9'765 nouvelles places
Structures d'accueil parascolaire	8'268 nouvelles places
Total	18'033 nouvelles places

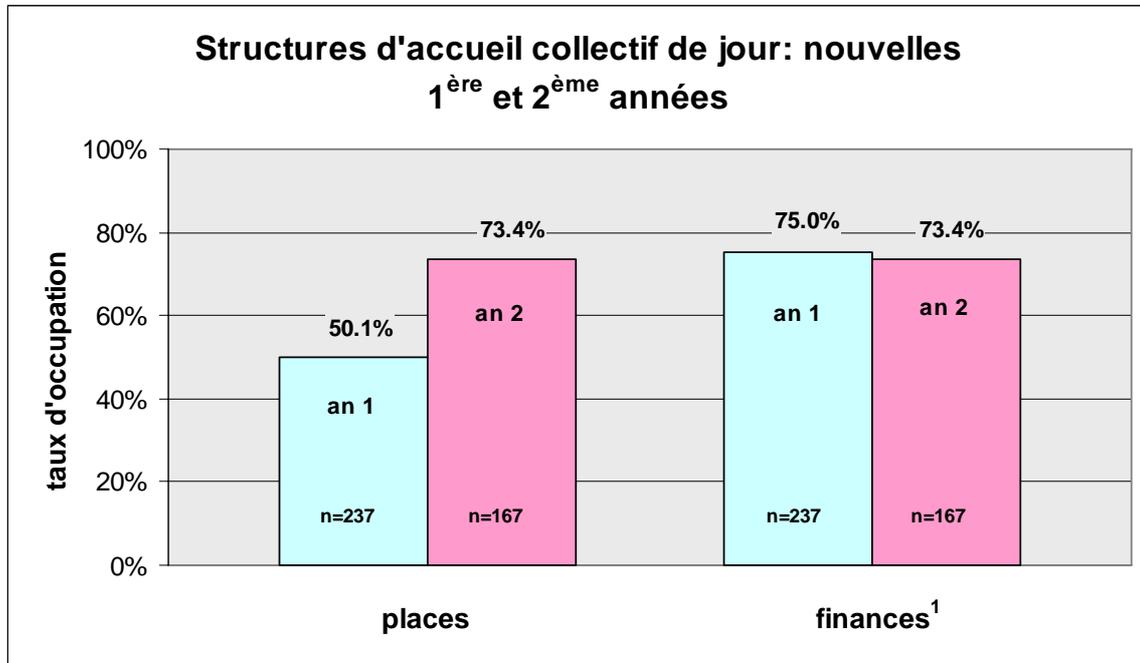
Demandes approuvées:

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Total	950	16'679
Structures d'accueil collectif de jour	482	9'039
Structures d'accueil parascolaire	392	7'640
Accueil familial de jour	76	--

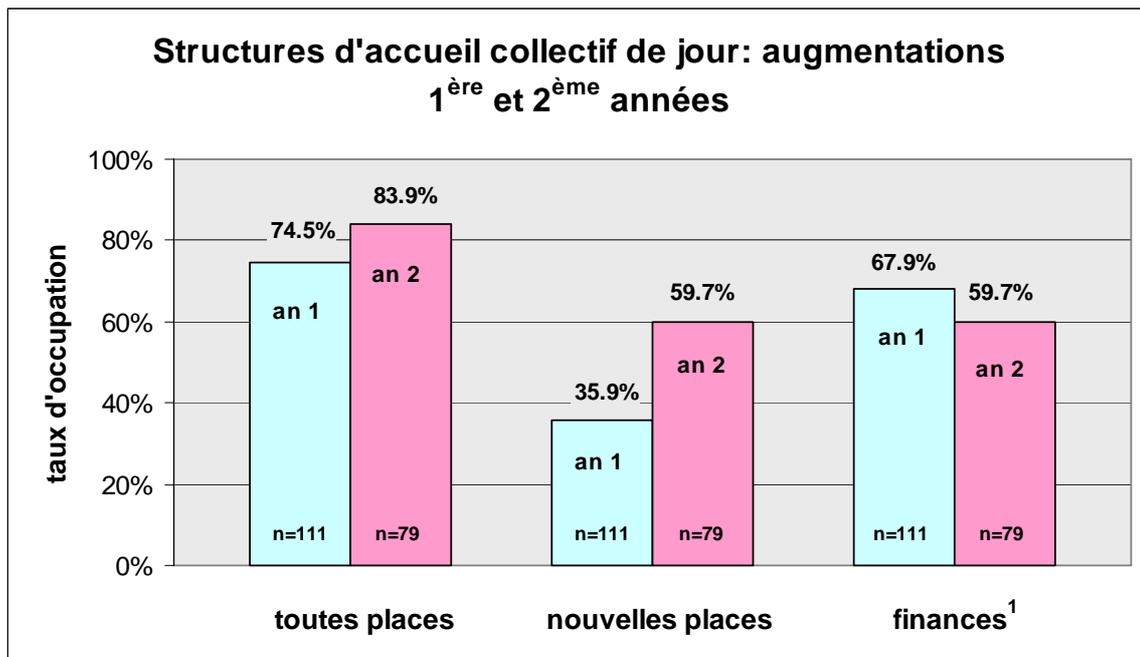
Montants engagés:

	Nombre de demandes	Engagement (montant total maximum)
Demandes au total (demandes rejetées et retirées non comprises)	1'018	109 Mio.
Dont déjà approuvées	950	100 Mio.

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour

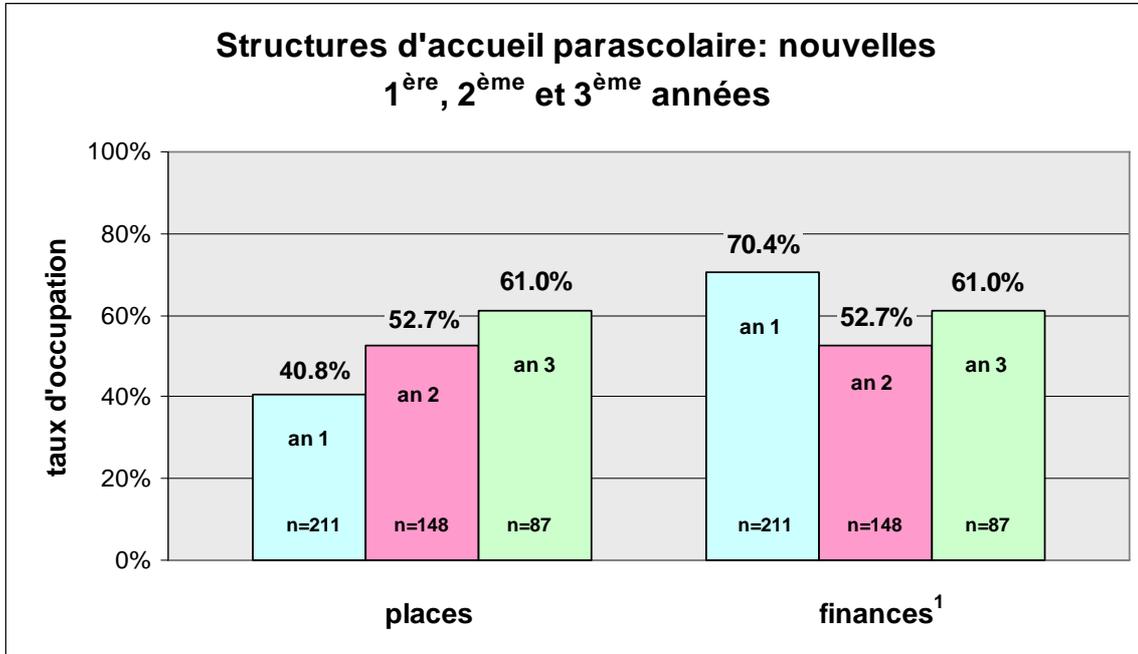


1 Part du montant maximum possible des aides financières

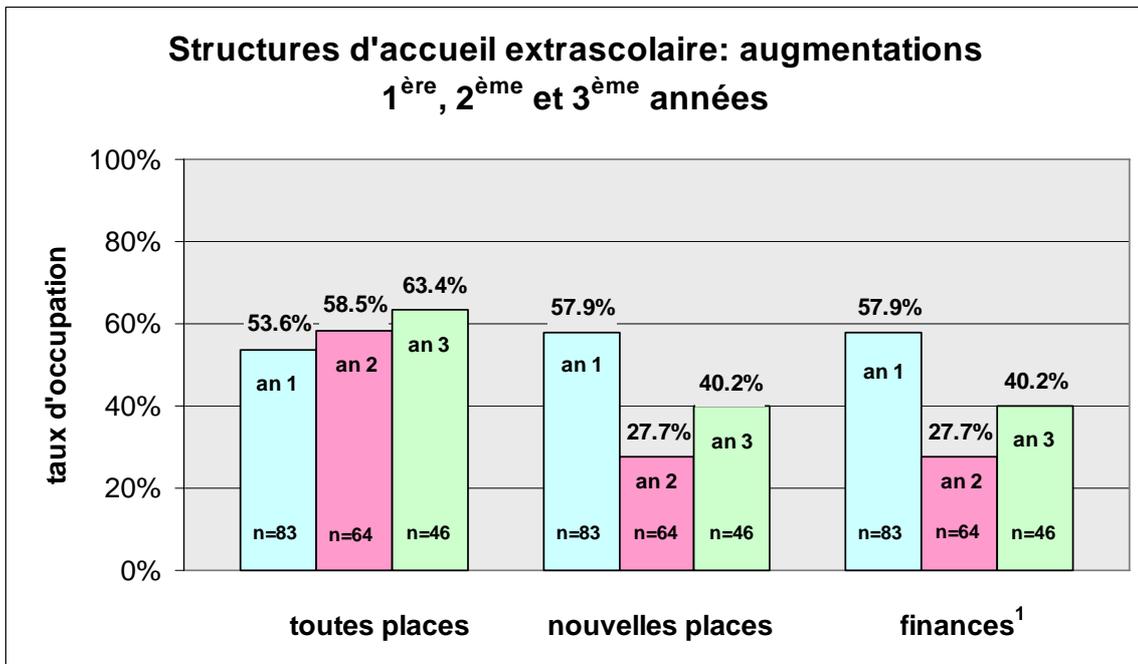


1 Part du montant maximum possible des aides financières

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire



1 Part du montant maximum possible des aides financières



1 Part du montant maximum possible des aides financières

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 0 - 16 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nb absolu	en %
AG	61	6.4%	413	4.6%	487	6.4%	900	5.4%	107'714	7.9%
AI	2	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.1%	3'388	0.2%
AR	5	0.5%	20	0.2%	81	1.1%	101	0.6%	10'245	0.7%
BE	108	11.4%	798	8.8%	498	6.5%	1'296	7.8%	164'950	12.1%
BL	26	2.7%	173	1.9%	146	1.9%	319	1.9%	45'776	3.3%
BS	34	3.6%	230	2.5%	703	9.2%	933	5.6%	25'942	1.9%
FR	31	3.3%	262	2.9%	145	1.9%	407	2.4%	54'315	4.0%
GE	31	3.3%	1'320	14.6%	0	0.0%	1'320	7.9%	81'289	5.9%
GL	4	0.4%	14	0.2%	43	0.6%	57	0.3%	7'170	0.5%
GR	14	1.5%	86	1.0%	105	1.4%	191	1.1%	33'386	2.4%
JU	8	0.8%	79	0.9%	39	0.5%	118	0.7%	13'940	1.0%
LU	49	5.2%	249	2.8%	289	3.8%	538	3.2%	69'639	5.1%
NE	21	2.2%	162	1.8%	207	2.7%	369	2.2%	32'334	2.4%
NW	3	0.3%	10	0.1%	11	0.1%	21	0.1%	7'481	0.5%
OW	1	0.1%	10	0.1%	0	0.0%	10	0.1%	6'928	0.5%
SG	41	4.3%	277	3.1%	206	2.7%	483	2.9%	90'921	6.6%
SH	10	1.1%	85	0.9%	122	1.6%	207	1.2%	12'483	0.9%
SO	17	1.8%	96	1.1%	122	1.6%	218	1.3%	44'626	3.3%
SZ	12	1.3%	73	0.8%	59	0.8%	132	0.8%	27'529	2.0%
TG	28	2.9%	147	1.6%	336	4.4%	483	2.9%	46'706	3.4%
TI	33	3.5%	406	4.5%	209	2.7%	615	3.7%	52'634	3.8%
UR	2	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6'732	0.5%
VD	99	10.4%	1'423	15.7%	949	12.4%	2'372	14.2%	130'028	9.5%
VS	32	3.4%	224	2.5%	234	3.1%	458	2.7%	54'178	4.0%
ZG	20	2.1%	187	2.1%	134	1.8%	321	1.9%	20'377	1.5%
ZH	258	27.2%	2'295	25.4%	2'506	32.8%	4'801	28.8%	217'290	15.9%
TOTAL	950	100.0%	9'039	100.0%	7'640	100.0%	16'679	100.0%	1'368'001	100.0%